

REGLEMENT D'INSCRIPTION DES ARTS MARTIAUX CENTRE ESSONNE AMCE 91

Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, nous voulons préciser dans l'intérêt de tous les points suivants :

PONCTUALITE

Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours , des rendez-vous pour les rencontres sportives,..) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou représentant légal.

HYGIENE

Les Arts Martiaux sont des sports de contact, une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus, l'utilisation de sandales spécifiques (tongues, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis. La non utilisation de ces dernières pourra entraîner l'exclusion de façon temporaire voire même définitive en cas de récidive.

RESPECT DES PERSONNES, DU MATERIEL

Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements, ainsi qu'au cours des manifestations sportives et stages. Tout membre de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo Français. L'accès au cours ou la participation à une compétition pourra être refusé en cas de manquement caractérisé à ces principes élémentaires, la récidive pourra entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation.

Bien évidemment, une telle issue doit demeurer exceptionnelle ; les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à l'enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.

PRESENCE DES PARENTS DANS LES DOJOS

Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci.

PAIEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, de non assiduité ou de déménagement. Seules les demandes de remboursement pour raisons médicales (sur présentation de justificatifs médicaux) seront étudiées.

Les droits d'inscription et les frais de licence ne sont en aucun cas remboursés.

ATTESTATION :

Aucun document ne sera fourni tant que le dossier d'inscription sera incomplet.

L'AMCE 91 N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS DANS LES VESTIAIRES ET DANS LES SALLES DE SPORT.

Je soussigné(e), Mme , Mlle, Mr.....

Représentant légal de :autorise les responsables du club :

-En cas de nécessité, à faire pratiquer sur mon enfant toute intervention chirurgicale ou traitement jugés nécessaire par un médecin,

-à souscrire en mon nom, pour mon enfant, la licence de la Fédération Française de Judo.

(cocher la case utile)

Autorise que les photos et éléments multimédia prises lors des activités du club (regroupement , stage , compétitions...) figurent sur le site Internet du club et sur les supports de communication.

N' autorise pas que les photos et éléments multimédia prises lors des activités du club (regroupement , stage , compétitions...) figurent sur le site Internet du club et sur les supports de communication

Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité

N' autorise pas mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition sous ma responsabilité

Déclare avoir pris connaissance :

- Des conditions du règlement ci-dessus et m'engage à les respecter dans le cadre des activités des Arts martiaux Centre Essonne.
- Que les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique , aux fichiers et libertés. Le signataire de la présente d'un droit d'accès et de rectification sur ce fichier pour ce qui le concerne(contacter le secrétariat de l'AMCE91) ces informations ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans son accord.
- Que je dois en tant que représentant légal d'un club affilié à la F.F.J.D.A, souscrire une licence fédérale proposant une assurance et des possibilités d'extension de garanties complémentaires pour l'accident corporel.

Fait à Courcouronnes le,

2017

« Lu et approuvé »

Signature